



MOTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SALARIES DE LA PETITE ENFANCE DU 2 FEVRIER 2023

Nous, salariés de la petite enfance du Pôle VYV 3 Pays de la Loire, nous sommes réunis à notre initiative par la grève avec le syndicat Force Ouvrière le jeudi 2 février à la Bourse du Travail d'Angers, afin de discuter et d'élaborer nos revendications et des moyens d'actions pour les faire aboutir.

Partout, dans tous nos Etablissements, nous constatons

- Des salaires qui ne nous permettent plus de vivre de notre travail
- La perte généralisée des droits,
- La dégradation des conditions de travail
- Une perte sans précédent de l'attractivité de nos métiers.

Pour nous salariés de la petite enfance et le syndicat Force Ouvrière, il faut s'attaquer aux causes de la pénurie de personnel dans les structures d'accueil : rémunération trop faible, manque d'attrait des formations, conditions de travail dégradées, pénibilité non reconnue... Elles sont autant de facteurs qui peuvent expliquer la pénurie actuelle de personnel. En outre, le gouvernement voudrait nous faire travailler jusqu'à 64 ans en faisant peser sur nous salariés victimes d'une paupérisation une réforme injuste qui n'a aucune légitimité sociale et structurelle.

Nous revendiquons :

- **L'augmentation immédiate de nos salaires à hauteur de l'inflation**
- **L'embauche immédiate sur tous les postes vacants de personnel qualifié.**
- **L'obtention des 183 € pour tous les exclus du Ségur à compter du 1 Juin 2021**
- **L'obtention intégrale de la prime décentralisée dans la CCN 51 sans aucun abattement**
- **Des ratios d'encadrement à 50/50, hors apprentis**
- **Des remplacements systématiques en cas d'absence de salarié**
- **Un temps d'analyse de la pratique de 2 heures/mois dans toutes les structures**
- **Le respect du taux d'accueil par professionnel auprès de l'enfant.**
- **Un plan ambitieux de formation des salariés**
- **L'ouverture massive de places en formation initiale**
- **L'Abandon de la loi Taquet**
- **La suppression immédiate des trois jours de carence avec prise en charge intégrale par l'employeur**
- **Abandon de la réforme des retraites**

Nous exigeons auprès de la direction une audience dans les plus brefs délais avec une délégation composée des représentants des salariés, du syndicat Force Ouvrière avec son chef de file et la déléguée syndicale, afin de négocier sur la base de nos revendications.

Les salariés réunis décident d'appeler tous leurs collègues :

- **A être en grève le 7 février 2023**
- **A participer aux manifestations contre la réforme des retraites**
- **A participer à un rassemblement et Assemblée Générale à 13h30 devant le siège de VYV3 PDL, « Accompagnement & Soins » 67 Route des Ponts de Cé à ANGERS le 7 février 2023**